

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois et le onze du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT.
Mme Eva GERAUD.

Participent à la séance :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

Secrétaire :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Absents excusés :

Bernard MIRAMOND 2^{ème} vice-président.
Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 03 octobre 2023.

~~~~~  
**RAPPORT N°059/BUR-10/2023**

**OBJET : Actualisation du programme de reconstruction du centre de secours principal de Castres et du groupement Sud, avenant à la convention de mandat, validation de l'avant-projet définitif (APD).**

Par délibération en date du 16 juin 2021, le CASDIS a validé le programme de reconstruction du centre de secours principal de Castres et du groupement Sud et a arrêté l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de maîtrise d'ouvrage à hauteur de 8.200.000 euros T.T.C.

Par délibération du 24 mai 2023, le CASDIS a délibéré favorablement pour intégrer cinq orientations d'intérêt environnemental au niveau avant projet sommaire (APS) :

- installation photovoltaïque ;
- installation d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau en lieu et place du chauffage gaz ;
- production d'eau chaude solaire ;
- récupération des eaux pluviales de toiture 10m3 ;
- extension de la VMC en double flux ;

pour un montant estimé à 390 000 € TTC.

Le dossier avant projet définitif (APD) a été remis le 27 juillet 2023 au SDIS, intégrant notamment les éléments liés au retour du rapport des études G2 AVP qui ont fait apparaître de lourdes contraintes en termes de constructibilité de la parcelle :

- abaissement du niveau de référence du projet de 1 m ;
- mise en œuvre d'enrochements au droit de points singuliers sur certaines limites séparatives ;
- modification de l'organisation des parking VL ;

- fondations par pieux en remplacement des fondations superficielles pour la partie bâtiment administratif et maintien des planchers bas et longrines pour les locaux administratifs ;
- pour la remise : recours à des fondations par pieux et longrines en remplacement des fondations superficielles ;
- pour les planchers zone de stockage des véhicules VSAV => plancher béton ;
- pour les planchers zone de stockage des véhicules : remplacement du dallage sur terre-plein par un enrobé (revêtement adapté au cisaillement issu des manœuvres des véhicules) ;
- pour la zone atelier et divers dépôts/rangement : remplacement du dallage sur terre-plein par un plancher porté par des longrines.

La plus-value du coût des travaux liée aux résultats de la G2AVP est de **273 383 € H.T.**

De l'actualisation du coût des travaux à juillet 2023 par rapport à l'indice du BTP entre l'APS et l'APD pour un montant de **76 613 € HT.**

Enfin, des remarques ont été formulées par les sapeurs-pompiers de CASTRES et seront mis en prestation supplémentaires éventuelles (PSE) :

- **PSE1** => cloisons mobiles entre le réfectoire et le foyer estimées à **19 500 € H.T.**
- **PSE2** => terrassement suite au déplacement de la plateforme du futur terrain de sport estimé à **13 000 € H.T.**
- **PSE3** => ventelles plastiques vestiaire remise estimées à **46 665 € H.T.** Il est décidé de maintenir l'étude de cette PSE en phase PRO. Des solutions alternatives moins coûteuses peuvent également être envisagées. Il est précisé par le SDIS que les résultats attendus de ces travaux sont discutables, notamment au regard de l'efficacité attendue en termes de renouvellement d'air de la remise ;
- **PSE4** => remplacement de la barrière pour accès PL par un portail coulissant estimé à **2 500 € H.T.**
- **PSE5** => mise en place d'un contrôle d'accès au niveau du bâtiment estimée à **4 500 € H.T.**
- **PSE6** => mise en œuvre d'une cuve de récupération des eaux pluviales de 40 m3 au lieu de 10 m3 estimée à **43 500 € H.T.** (y compris surpresseur...).
- **PSE7** => mise en place d'un réseau d'eaux grises pour les sanitaires estimée à **9 000 € H.T.**

Au regard de ces arbitrages, le coût des travaux au stade APD est estimé à 5 672 447 € H.T. (soit 6 806 936 € T.T.C.) pour un coût d'opération de 7 623 046 € H.T. (soit 9 147 655 € T.T.C.).

(...)

**Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- vu la délibération du conseil d'administration n°059 en date du 13 juillet 2021 portant délégations au bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider le nouveau programme de reconstruction du centre de secours principal de Castres et du groupement Sud pour un coût prévisionnel de 9 147 655 euros T.T.C. ;
- de valider en prestations supplémentaires éventuelles les remarques des sapeurs-pompiers ;
- de valider la valorisation de la Maîtrise d'œuvre ;
- de valider l'avant-projet définitif.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***